



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Direction Départementale  
des Services Vétérinaires  
de la Seine-Maritime

Le Directeur

Avenue du Grand Cours  
76107 ROUEN CEDEX 1

Rouen, le 17 février 2006

### Conduite à tenir en cas de découverte d'un cadavre d'oiseau

On considère qu'une série de mortalité d'oiseaux est :

- **anormale** dès que l'on découvre plus de 5 cadavres d'oiseaux d'une ou plusieurs espèces sur un même site et sur un laps de temps maximal d'une semaine ;
- **et inexplicée**, quand la cause de mort n'a pas été formellement et immédiatement établie.

Toutefois, dans le contexte actuel d'extension de la grippe aviaire chez les oiseaux sauvages en Europe et s'agissant de la découverte d'un **cadavre de cygne**, quelle qu'en soit l'espèce : cygne tuberculé *Cygnus olor*, cygne chanteur *Cygnus cygnus*, cygne de Bewick *Cygnus bewickii*, il convient de prévenir sans délai la direction départementale des services vétérinaires de Seine-Maritime.

Dans les autres cas, la découverte **sur la voie publique** de cadavres d'oiseaux de ville (pigeons notamment), ou d'oiseaux sauvages en nombre inférieur à 5 cadavres, ne peut être considérée comme signe évocateur de grippe aviaire.

Toutefois, pour gérer les appels relatifs aux inquiétudes manifestées par nos concitoyens lors de la découverte de cadavres d'oiseaux, quelle qu'en soit l'espèce, un réseau de correspondants techniques a été mis en place en relation avec la direction départementale des services vétérinaires qui synthétise leurs observations. Aussi, en fonction de votre proximité géographique, je vous invite à porter à la connaissance de ces correspondants toute information sur des mortalités d'oiseaux que vous seriez amenés à faire en privilégiant, selon la nature de l'oiseau, l'un des correspondants suivants :

- M. Denis Crampon, ONCFS, 76720 AUFFAY, tél. 02 35 32 07 10 (gibier sauvage),
- Fédération des chasseurs de la Seine-Maritime, 76690 BELLEVILLE EN CAUX, tél. 02 35 60 35 97 (gibier sauvage)
- M. Alain Beaufiles, C.H.E.N.E, 76190 ALLOUVILLE BELLEFOSSE, tél. 02 35 96 06 54 (oiseaux marins, oiseaux de ville),
- Dr Yannick Roman, vétérinaire du parc zoologique, 32 av. du Parc 76690 CLERES, tél. 02 35 33 23 08 (oiseaux marins, oiseaux de ville),
- Direction départementale des services vétérinaires de Rouen tél. 02 32 81 82 32 ou 82 39.

Par ailleurs, la constatation par les éleveurs de volailles ou les professionnels de l'élevage d'oiseaux d'ornement ou de compagnie de symptômes anormaux sur leurs animaux doit les amener à consulter sans délai leur vétérinaire habituel, ceux-ci ayant été spécifiquement formés pour la détection des symptômes évocateurs de l'influenza aviaire.

Cette surveillance devrait permettre de détecter, de la façon la plus précoce possible, toute suspicion d'influenza aviaire qui, si elle était confirmée, déclencherait immédiatement la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre les épizooties majeures, en liaison étroite avec le ministère de l'agriculture et de la pêche. La maîtrise de tout foyer de la maladie animale est en effet la mesure de prévention essentielle de tout risque de transmission de la maladie aviaire à l'homme.

Le directeur départemental des services vétérinaires,

Dr Jean-Christophe Tosi